

## La Ville d'Orléans plus que jamais aux côtés de ses associations sportives

Elles sont l'âme d'une ville et jouent un rôle majeur dans le quotidien des habitants : les associations sportives sont près de 200 à Orléans. Pour elles aussi, l'année 2020 aura été marquée par des pertes d'adhérents, des manifestations annulées et par extension, des pertes financières. Bien conscients de cette situation grave et de l'importance de les soutenir, Thomas Renault, Adjoint au Maire en charge des sports, et Romain Lonlas, Conseiller municipal chargé des grands événements sportifs ont rencontré la quasi-totalité de ces associations depuis le mois de juillet. Objectif : faire le point sur leur situation et identifier leurs besoins. La Mairie d'Orléans renforce désormais son action et met en œuvre un plan d'action pour les soutenir.

### 142 associations sportives rencontrées depuis juillet 2020

L'une des promesses de campagne de Serge Grouard était de veiller à une répartition équitable des subventions entre toutes les associations sportives. Pour qu'elles soient plus justes et accompagnent mieux ceux qui occupent le quotidien de nos habitants.

Thomas Renault, Adjoint au Maire en charge des sports, accompagné de Romain Lonlas, conseiller municipal chargé des grands événements sportifs en ont fait une priorité de ce début de mandat en rencontrant 142 associations sportives depuis le mois de juillet. Ces échanges ont permis de faire ressortir plusieurs éléments :

- En moyenne, les pertes de licenciés sont de près de 24% pour Orléans (moyenne nationale : 26% selon CNOF)
- Les catégories jeunes et séniors sont particulièrement touchées par ces baisses d'effectif
- Les pertes économiques impactent le fonctionnement et l'équilibre de la quasi-totalité des associations
- L'avenir de certaines associations est menacé.

### Le plan d'urgence de la Mairie d'Orléans

#### - Des aides d'urgence pour soutenir les associations sportives

L'échange régulier entre les associations et la Ville d'Orléans permet de maintenir un lien permanent et ainsi de s'adapter plus vite aux nouvelles situations en attribuant, en cas de besoin, des aides exceptionnelles. Les demandes de subventions exceptionnelles sont étudiées au cas par cas, en fonction situation des clubs. La commission sports et éducation étudie ensuite les demandes qui sont ensuite soumises à l'approbation du Conseil municipal d'Orléans.

Depuis octobre 2020, plusieurs associations ont déjà sollicité une aide financière de la Mairie d'Orléans. **Au total cette année et à ce jour, 42 500 € ont été versés.** Ces aides d'urgence permettent aux clubs d'envisager l'avenir plus sereinement malgré des pertes financières conséquentes dues à la baisse des inscriptions et à l'annulation des manifestations habituellement organisées.

#### - Accompagner la reprise et soutenir les acteurs sportifs du territoire

La Ville d'Orléans souhaite aussi accompagner les clubs amateurs qui favoriseraient des synergies en travaillant avec des coaches sportifs locaux autoentrepreneurs pour préparer la reprise sportive de leurs adhérents. Cette mesure permettra au club de reprendre plus rapidement la compétition et dans de bonnes conditions, tout en soutenant les acteurs sportifs locaux. Chaque association devra pour cela, soumettre son projet de préparation physique à la Mairie qui soumettra ensuite une aide de 1 000 euros par club à l'approbation du Conseil municipal d'Orléans

#### - Des aides financières pour les salles de sport qui relèvent du modèle TPE

Serge Grouard, Maire d'Orléans s'y était engagé : les très petites entreprises d'Orléans (comme par exemple certaines salles de sport) pourront être aidées financièrement par la Ville. La Mairie a ainsi versé 1 million d'euros à Orléans Métropole pour abonder le fonds TPE. Ce versement permet de répondre aux dossiers d'aides déposés par les entreprises d'Orléans, d'ici la fin de l'année. Ils pourront ainsi recevoir 2 000 euros en une seule fois, s'ils ont perdu 50% de leur chiffre d'affaires lors du premier et/ou deuxième confinement.

**Plus d'informations sur [orleans-metropole.fr](http://orleans-metropole.fr)**

#### CONTACT PRESSE

Germain Fournier - [germain.fournier@orleans-metropole.fr](mailto:germain.fournier@orleans-metropole.fr)

**06.77.27.93.38**

 [@presseorleans](https://twitter.com/@presseorleans)